**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME-36E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DU BÉLARUS**

*2 au 13 novembre 2020*

*Prononcée par :*

**Merci Madame la Présidente,**

Le Burkina Faso souhaite la bienvenue à la délégation du Bélarus et la félicite pour la présentation de son troisième rapport national.

Le Burkina Faso note avec intérêt, les progrès enregistrés par le Belarus dans la mise en œuvre des recommandations qu’il a acceptées en mai 2015, lors du deuxième cycle de l’EPU.

Malgré ces développements positifs, le Burkina Faso demeure préoccupé par les nombreux défis qui persistent en matière de promotion et de protection des droits de l’homme sur le terrain.

C’est pourquoi, le Burkina Faso, dans un esprit constructif, recommande au Bélarus :

1. de créer une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris;
2. de prendre des mesures pour sensibiliser le public, en consultation avec les organisations non gouvernementales, sur les discriminations fondées sur le sexe.

**Je vous remercie Madame la Présidente.**